

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 80 (1992)

**Heft:** 3

**Artikel:** Courier

**Autor:** Haller, Huguette de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-279949>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des chances des candidatures féminines aux postes de professeur ordinaire. Dès la rentrée universitaire de 1992, la déléguée, qui sera alors déchargée d'une partie de ses heures de cours pour remplir son nouveau mandat, prendra également en main le dossier de la promotion des études et recherches relatives aux femmes.

Vaud

## «Orientations nou'elles demain professionn'elles»



(sch) – Une trentaine d'affiches provenant de divers pays européens (du Portugal à la Suède), tel était le fond de l'exposition conçue par le Bureau genevois de l'égalité pour encourager les jeunes filles à apprendre un métier qui leur plaise et qui ne soit pas traditionnellement réservé aux femmes, exposition qui a déjà circulé dans les cantons de Genève, du Jura et du Valais. Les Vaudois (Bureau de l'égalité lausannois + Service de l'orientation scolaire et professionnelle...) ont tenu à enrichir l'exposition en lançant un concours à l'Ecole cantonale d'art sur le thème «Les métiers n'ont pas de sexe». Beaucoup d'idées originales et un premier prix (voir ci-dessus).

Avant d'entamer son voyage dans les 37 établissements secondaires vaudois qui l'on retenue, l'exposition était présentée pendant une trop courte semaine (à fin janvier) au Forum de l'Hôtel de Ville avec – le jour

du vernissage – la présence de toutes les personnalités des mondes de l'instruction, de l'OP et du féminisme du canton venues écouter une syndique très heureuse d'ajouter une nouvelle pierre à l'expérience des Paroles aux actes, à laquelle la Municipalité de Lausanne avait adhéré il y a quelques années. Ajoutons que trois jeunes femmes, aux parcours professionnels hors du commun, sont venues raconter en toute simplicité leur expérience: une ébéniste, une tailleur de pierre et une ingénieure en électronique (cette dernière a fait son diplôme en tech du soir, tout en mettant au monde trois enfants); toutes trois ont été récompensées et fleuries par les autorités lausannoises.

Vaud

## Bureau de l'égalité: priorités 1992

(sk) – Suite aux objectifs arrêtés pour 1992, le Bureau vaudois de l'égalité a fait connaître récemment ses premiers projets. Thème central pour cette année, la diversification du choix et de la formation professionnels des jeunes filles: un groupe de travail a été constitué afin de travailler à la réalisation d'actions concrètes dans ce domaine. De plus, le bureau s'est associé à la campagne de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle qui consiste en une exposition d'affiches. Cette dernière circulera dans divers collèges vaudois durant toute l'année. (voir ci-contre)

Autre question essentielle, celle touchant aux stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement. Le bureau désire constituer un matériel d'information et de sensibilisation à l'intention des enseignant-e-s. Ce matériel devrait permettre d'encourager et de faciliter un dialogue pédagogique centré sur le respect des différences entre les individus et sur la diversification des rôles féminins et masculins.

Dans le but d'une promotion professionnelle concrète des femmes, le Bureau de l'égalité s'est également fixé divers objectifs: proposer une nouvelle formulation des postes mis au concours par l'administration cantonale – ce qui est devenu

effectif – et établir l'analyse de la répartition des femmes et des hommes dans les divers secteurs d'activité des départements cantonaux et aux divers niveaux hiérarchiques.

Cette étude devrait servir de base à l'élaboration et à la prise de mesures dans le but de faciliter aux femmes l'accès à de nouveaux horizons professionnels.

Enfin, l'information étant à la base de toute évolution, le bureau prévoit différentes actions:

– pour cet automne, il est d'ores et déjà prévu la réalisation pour la revue *Documentation sociale* d'un dossier spécial intitulé:

«Femmes, Hommes, Egalité – Comment s'informer, comment se renseigner».

## Courrier

Suite à l'article de Jacqueline Berenstein-Wavre paru en janvier 1992 et intitulé «Quand le féminisme titille l'establishment», Mme Huguette de Haller nous demande de bien vouloir publier des extraits du document adressé par trois organisations féminines de Suisse au président et aux membres du comité central de la NSH, ce que nous faisons très volontiers.

«Préoccupées par le projet de création par la NSH d'un institut suisse pour les femmes, plus tard dénommé Fondation pour la recherche et l'information relatives aux femmes, les présidentes de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) et de l'Union des paysannes suisses (UPS) se sont réunies le 22 avril 1991 à Worblaufen. Cet ensemble de personnes sera désormais désigné par «groupe de travail» (...)

» a) Les participantes au groupe de travail portent un grand intérêt à la création par la NSH d'une fondation telle qu'elle est décrite dans l'art. 1, al. 1 de l'acte de fondation. Elles apprécient à sa juste valeur l'intention généreuse qui est à l'origine de cette initiative.

» b) Les membres du groupe de travail reconnaissent la nécessité absolue d'encourager les études et les recherches concernant les questions féminines (art. 2, al. 1).

» La concrétisation et la réalisation de ces besoins indiscutables n'impliquent cependant pas à leur avis la création d'un institut (art. 2, al. 2, litt. a), c'est-à-dire des structures nouvelles et financièrement très lourdes.

» Il leur paraît que des programmes d'études et de recherches dans toutes les disciplines, qu'elles soient universitaires, techniques ou commerciales, peuvent se dérouler dans les meilleures conditions en utilisant les institutions existantes.

» De plus, des lieux d'études et de recherches décentralisés, répartis dans le pays et à l'étranger (programmes européens par exemple), représentent des avantages par rapport à un institut unique, aussi bien du point de vue de la connaissance que des contacts humains. (...)

» En conclusion: «Il lui paraît (au groupe de travail) qu'un institut, qui centraliserait les travaux concernant uniquement les femmes, dont les structures et le financement pas plus que le budget de fonctionnement ne sont encore connus, représenterait une charge démesurée pour un organisme privé tel que la NSH.

» En revanche, l'idée d'une fondation paraît très séduisante.

» Elle aurait l'avantage de pouvoir adapter ses engagements à ses ressources, et de consacrer ces dernières en priorité à l'attribution de bourses d'études ou de mandats de recherches.

» Ses interventions seraient caractérisées par une grande souplesse par rapport aux bénéficiaires, aux sujets traités, au lieu choisi. (...)

Huguette de Haller  
a. présidente de l'ASF/BSF